

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/DNB-2017-comment-se-met-en-place-le-nouveau-brevet>



École & société

DNB 2017 : comment se met en place le nouveau brevet ?

- Éducation - Actu -

Date de mise en ligne : mercredi 11 janvier 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Les collèges sont en train de préparer la mise en place du nouveau brevet, qui découle à la fois de la réforme du collège, de la refonte des programmes de cycle et du socle.

Le DNB ne change pas fondamentalement de structure puisqu'il reste basé sur un contrôle continu, évalué par niveaux de maîtrise des grands domaines du socle, pour le cycle 4, d'une partie écrite qui s'élargit à de nouvelles disciplines et d'une épreuve orale. Le brevet continue à avoir une série générale et une série professionnelle.

Pour les enseignants de l'Unsa, le DNB doit encore évoluer pour attester des niveaux de maîtrise de compétences du socle et en finir ainsi avec la logique du « mini-bac ».

En 2017, comment sera concrètement mis en oeuvre le brevet ?

Dans un premier temps, l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun, sur 400 points (60 % de la note globale), est décidée au conseil de classe de 3ème trimestre au vu de l'ensemble de la progression de l'élève au cycle 4, par décision du chef d'établissement appuyée sur la consultation de l'équipe éducative. Des documents d'accompagnement ont d'ailleurs été publiés sur le [Eduscol](#) pour aider les enseignants à évaluer ces niveaux de maîtrise, qui vont d'une maîtrise insuffisante pour 10 points (niveau 1) à une très bonne maîtrise pour 50 points (niveau 4) en passant par une maîtrise fragile pour 25 points (niveau 3) et une maîtrise satisfaisante pour 40 points (niveau 4).

Cette évaluation est alors inscrite dans le Livret Scolaire Unique par le chef d'établissement (ou exportée depuis le logiciel de l'établissement). Pour les langues, l'évaluation se fait sur les 2 langues, et mise en relation avec le CECRL. Un seul enseignement de complément peut être pris en compte avec un bonus de 10 points (objectifs atteints) ou de 20 points (objectifs dépassés).

Dans un 2ème temps, les épreuves écrites se dérouleront le jeudi 29 et le vendredi 30 juin. Pour cette première édition une restriction des programmes avait été prévue (trop tardivement) à la fin septembre. Un mois avant la passation des épreuves, Éduscol précisera quelles sont les deux disciplines scientifiques qui feront l'objet de l'épreuve écrite en sus des mathématiques. Ces épreuves se feront sur différentes copies pour permettre une correction par les enseignants concernés.

- L'épreuve scientifique se déroule le jeudi 29 juin de 13h30 à 16h45 : 2 heures de mathématiques (sur 50 points), et une heure sur les deux autres matières après une pause de 15 minutes (sur 50 points aussi).
- L'épreuve littéraire (100 points) se déroule le vendredi 30 juin de 9h30 à 16h30 avec l'Histoire-géographie-EMC de 9h à 11h. À 11h15 la première partie de l'épreuve de français, d'une heure, commence, autour de l'étude de documents, reprend à 14h (dictée) et se poursuit à 14h30 avec le travail d'écriture.

Enfin, la troisième partie de la note est constituée d'une épreuve orale de 15 minutes qui doit être passée entre le 15 avril et le 30 juin 2017. L'oral porte sur un projet porté en EPI ou dans le cadre d'un parcours, avec une présentation de 5 minutes et un entretien de 10 minutes. 100 points sont prévus pour cette épreuve : la moitié pour la maîtrise de la langue française à l'oral et l'autre moitié pour la maîtrise du sujet. L'épreuve peut être présentée à 2 ou à 3 et une partie peut être en langue étrangère. Tous les professeurs, quelle que soit leur discipline, peuvent être tenus de participer aux jurys. Un résumé des projets est envoyé aux deux membres du jury 10 jours à l'avance.

Le conseil pédagogique doit être consulté, et le conseil d'administration informé des modalités de passage de cette épreuve dans l'établissement.

Pour le SE-Unsa, il est important que cette épreuve orale, et plus largement l'évaluation du socle, repose sur un projet global d'établissement, et associe tous les personnels.